

Courrier des cartels constituant de l'analyse freudienne

6, rue de Lille 75007 Paris. Tél. (1) 42 60 50 07

Mars 1993

EDITORIAL

e

Le courrier qu'on va lire est encore plus volumineux que les autres; et l'on s'apercevra vite qu'il n'a pas la même facture. Il n'est pas superflu de vous en donner les raisons, ainsi que de vous présenter des excuses pour le retard mis à son envoi. L'achat d'un nouvel ordinateur n'est pas une solution miracle. Celui-ci n'est véritablement devenu opérationnel que la deuxième semaine de mars; et il n'entrera véritablement en service que lorsque notre secrétaire aura appris à s'en servir. Cet achat était devenu indispensable, au moins du fait que les disquettes de l'ancien ordinateur étaient intranscriptibles sur aucun autre appareil et ne permettaient donc aucune véritable mise en page. Mais il fallait peut-être vous en administrer la preuve ? Ce sera chose faite avec ce courrier, puisque la frappe de la matinée de l'A.G. de janvier et surtout le décryptage de la bande enregistrée de l'après-midi avec Pierrette Fleutiaux devraient être ressaisis sur le nouvel ordinateur, si l'on voulait pouvoir les mettre en page d'une façon homogène. Ce serait encore retarder la publication du courrier et nous avons préféré le laisser dans l'état. Mais l'on s'apercevra surtout du fait qu'un magnétophone n'est pas un logographe. Tout transcrire est la solution la plus dispendieuse en espace, mais aussi en temps pour la secrétaire. Que personne n'ait trouvé utile d'occuper cette place, comme j'en avais fait instamment la proposition lors de la matinée de notre A.G., que cet aspect, pourtant très révélateur de la situation de notre association, n'apparaisse même pas dans le compte rendu qui en est fait, ayant été pudiquement sucré par ses rédacteurs, donne à penser que le malaise est profond. Il m'incombe encore une fois de signaler le problème et d'en appeler aux compétences ou aux bonnes volontés. Le courrier des CCAF sera un simple bulletin d'information ou la publication de qualité qu'il était devenu, selon que nos paroles seront ou non transcrites par des personnes qui aiment et savent écrire.

J. Nassif

Sommaire

- Assemblée générale du 17 janvier 1993
- Compte rendu de la matinée
- Compte rendu de l'après-midi.
- Réunion du 6 février 1993 autour de Pierrette Fleutiaux et de son livre Nous sommes éternels.
- Introduction de Jacques Nassif
- Compte rendu des débats
- Texte de Thierry Perlès.
- Compte rendu du C.A. du 4. 2., 93.
- I Compte rendu du C.A. du 4. 3. 93
- Prochaine réunion d'enseignement à Toulouse.
- Divers.

A G DU 17 Janvier 1993

COMPTE-RENDU DE LA MATINEE

Le quorum étant atteint, Jacques Nassif déclare l'Assemblée Générale ouverte. La présidence de la matinée est assurée par Françoise Wilder.

Françoise Wilder rappelle les questions à 1

- Rapport financier - Réélection d'un membre du Bureau - Modifications statutaires - Etablissement d'un nouvel annuaire - Questions diverses Elle passe alors la parole à Didier Grimault.

Didier Grimault J'ai pris connaissance du rapport du comptable ce matin même. Avant de le parcourir avec vous, j'ai choisi de vous présenter brièvement les moments marquants de l'exercice 92.

L'institution se compose à ce jour de 70 membres convoqués à cette A.G., fixant le quorum à 36.

Le nombre de personnes abonnées au "Courrier" comme correspondants est devenu important puisqu'il est à ce jour de 38.

Durant cette année,

- nous avons transféré le siège social au 6 rue de Lille où nous n'avons qu'une boîte à lettres,
- le secrétariat est maintenant au domicile de Dominique Platier-Zeitoun,
- enfin nous avons changé de banque passant de Paribas au Crédit du Nord.

'ordre du jour

L'exercice budgétaire a été dominé par plusieurs points

1) Longtemps nous avons été dans l'incertitude de savoir qui paierait ou ne paierait pas sa cotisation. Les statuts actuels font que certaines personnes ayant réglé l'intégralité de la cotisation en juin 91 sont encore membres jusqu'à ce jour.

Je demanderai donc une réforme des statuts.

2) Le Congrès fut une réussite de l'avis de tous, mais ce ne fut pas une bonne opération financière.

3) Nous avons dû garder une trésorerie importante en réserves, pour faire face aux échéances : loyer, charges sociales et salaire, expert comptable.

La réduction des charges autorise maintenant une réserve moindre.

Durant l'année nous avons réduit notre train de vie

1) Fin sept. 92, nous avons renoncé au local de la rue Hallé. Le loyer était de 3.892 francs par mois.

- Quittant le local, nous avons renoncé à la location de la machine à affranchir, loué au Bureau de Poste du 14e (pour ce poste, nous avons réglé 4.000 francs).

- Nous avons réparti le matériel du local
un inventaire a été établi,

- une partie a été vendue pour une faible somme : environ 2.500 francs, une partie a été donnée à Errunaüs,
- aucun membre de l'institution n'a été acquéreur de matériel,

- le secrétariat étant transféré au domicile de D. Platier-Zeitoun, elle y dispose des documents et du matériel nécessaire,
le reste du matériel ainsi que les archives sont entreposés chez Michel Jollivet,
- enfin, nous n'avons pu récupérer auprès de notre propriétaire la caution versée à la signature du bail.

2) A la date où nous avons quitté le local, nous avons réduit le temps de travail de notre secrétaire ce temps passant de 1/2 temps à 1/3 temps.

- Nous avons versé une indemnité compensatoire égale à 2 mois de salaire à 1/2 temps, soit 15.000 francs, lors de la signature de l'avenant au contrat de travail.

- Le salaire actuel comporte une indemnité forfaitaire pour travail à domicile - dite "frais d'atelier" - de 15 %, non soumise à charge. Le salaire net à payer, frais d'atelier inclus, est depuis le 1er octobre d'environ 5.800 francs, ce qui représente 10.500 F de charges par trimestre.

3) Dernière réduction de train de vie : à partir de janvier 93, nous avons décidé de nous passer de l'assistance de l'expert comptable Mr Tracq a accepté de continuer à assurer le suivi du poste salarié pour la somme modique de 50F par mois.

Plutôt qu'une revue, point par point, je vais maintenant prendre trois postes budgétaires qui ont été importants durant l'année

- le Congrès,
- la confection du "Courrier",
- la réalisation des Actes du Congrès.

Le Congrès

Il a été, je l'ai dit, de l'avis de tous, une réussite.

C'était cela l'essentiel.

- Plusieurs possibilités étaient offertes : gratuité pour les membres à jour de leur cotisation, plein tarif, tarif étudiant, à la journée et invitation.

Ceci rend difficile le comptage exact des entrées. Disons aux alentours de 150/160.

120 règlements ont été enregistrés, dont 103 hors Cartels.

28 souscriptions aux Actes ont été signées.

Le total des recettes a été de..

Le total des dépenses étant de..

F 64.820,00

F 74.864,00

(Affiches: 30.171 F - Mailing: 16.070 F - Traiteur: 20.957 F Programmes/étiquettes: 4.032 F)

Soit un solde négatif de - 10.000 Francs.

Le poste - traiteur, repas - , mal évalué, budget du Congrès.

Le Courrier

a déséquilibré le

- Je pense que tout le monde s'accorde à en reconnaître la qualité.

- Le Courrier est tiré à 140 exemplaires.

- Nous versons actuellement pour sa confection 996 Francs T.T.C. par Courrier à l'Atelier Nice.

La réalisation des Actes du Congrès a constitué un gros travail

Ce travail est à diviser en deux temps

1) saisie correction mise en page

- 15.546 Francs T.T.C. ont déjà été versés. - 10.000 Francs sont encore à régler en 93.

2) L'édition proprement dite des Actes s'effectuera sur l'exercice 93.

Jacques Nassif vous parlera mieux que moi du contrat avec les éditions Erés.

- C'est un contrat à bénéfices et risques partagés.

- Nous bénéficierons d'une subvention du Conseil Régional de 23.000 francs.

- Les frais de tirage pour 1.000 exemplaires sont aux alentours de 37.000 francs.

- Si j'ai bien compris, au-delà de la vente de 250 exemplaires pour la somme de 150 F - nous deviendrons bénéficiaires.

Dernier point du débat budgétaire la question de l'achat de nouveaux outils informatiques

- Cet achat, quoique décidé, a été reporté de mon fait, en raison de l'incertitude qui pesait sur nos finances.

- Je souhaitais aussi que l'achat de matériel, au risque d'être un peu plus conséquent, assure au secrétariat une autonomie complète et nous dispense d'avoir recours, comme nous le faisons actuellement, à des services extérieurs.

Cet achat sera sans doute le premier investissement des cotisations 93.

Je passe à la lecture du Bilan comptable

Je rappelle que

- le bilan est fait sur l'année civile et non sur l'année statutaire,

- les balances actifs/passifs sont calculées à partir de la fondation des C.C.A.F.,

- les avoirs en titre sont pris en compte à leur valeur d'achat et non à leur valeur d'échange actuel (il y a donc des plus-values à la vente),

- les amortissements ne sont qu'un pur exercice comptable puisque nous sommes une association et non une société,

- enfin, l'usage des kilo-francs permet de ne pas s'embarrasser avec les petits chiffres.

(lecture des 2 premières pages du Bilan, jusqu'à la conclusion comprise).

Cette conclusion est bien sûr celle de quelqu'un qui pense là plus en terme de gestion de société qu'en terme de gestion d'association néanmoins.

Françoise Wilder propose de procéder au vote du quitus.

Quitus est donné à ce rapport à l'unanimité moins une abstention.

Didier Grimault : Quoiqu'ayant démissionné de mon poste, je vais vous présenter le budget prévisionnel 93.

Budget prévisionnel 93

Au 31 décembre, il nous restait

- environ 50.000 francs de titres en valeur négociable, - aux alentours de 15.000 francs, compte tenu des mouvements bancaires, sur le compte courant, soit de quoi payer le comptable.

Nous devons tout au long de l'année par sécurité garder en réserve l'équivalent de - 1 trimestre de salaire - 1 trimestre de charges, soit 28 à 30.000 francs.

Dépenses

Les charges fixes et importantes seront

- Salaire sur 12 mois : 69.600 F

- Charges sociales : 42.000 F

Soit environ : 112.000 F

Nous sommes engagés auprès de l'Interassociatif pour le
Congrès de Strasbourg : 10.000 F

Nous consacrons actuellement environ 1.000 F par mois à la confection du Courrier par l'Atelier Nice,

12.000 F

Achat de matériel informatique

Fournitures de Bureau

P.T.T.

Location de salles

15.000 F

10.000 F

20.000 à 30.000 F

10.000 F

Il faudrait prendre en compte, par prudence, un risque, pour les éditions des Actes du Congrès : non chiffré.

Soit un total d'environ

Recettes

- Cotisations

190.000 Francs

sur la base pessimiste de 50 membres au montant actuel
de 3.000 F : 150.000 F

abonnement au Courrier, 40 abonnés à 400 F l'abonnement:

16.000 F

• Nous espérons gagner de l'argent avec la vente des Actes du Congrès, mais nous ne pouvons compter dessus : non chiffré.

• Participation aux frais d'organisation lors des réunions ouvertes à d'autres publics sur la base de 50 F par personne (en sachant que nous avons recueilli 5.000 F cette année)

10.000 F

d'environ:

Soit une estimation

des recettes aux alentours

180.000 F

Mes calculs étant volontairement serrés, on peut penser équilibrer le budget sur la base de

- cotisation des membres maintenue à 3.000 F,

- abonnement au Courrier à 400 F par année statutaire,

- participation aux frais d'organisation lors des réunions ouvertes de 50 F par personne, y compris pour les membres.

Sans doute trouvez-vous ces propositions dures à admettre.

Pour me résumer, calcul fait : c'est 3.000 F avec secrétaire, 1.000 F sans secrétaire.

Pour ma part, un secrétariat efficace rend des services irremplaçables et je suis pour.

Enfin, je souhaite que le vote du budget 93 soit fait associé à celui de la révision de l'Article 4 des Statuts.

Révision de l'Article 4

Les Statuts actuels disent

"Les membres s'engagent à verser la cotisation qui sera votée annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. L'appel en sera fait immédiatement après chaque assemblée générale.

La qualité de membre se perd par la démission ou le non paiement de la cotisation pendant un an".

remplacé par "la qualité de membre se perd par la démission ou le non paiement de la cotisation au terme des six mois qui suivent son appel".

Après un bref débat il est décidé qu'une lettre recommandée sera adressée à notre ancien propriétaire pour demander restitution de la caution, déduction faite des frais de nettoyage.

• Le Budget 93 est voté

- cotisation à 3.000 F,

- abonnement au Courrier par année statutaire : 500 F,

• La révision de l'Article 4 des Statuts est adoptée

Jacques Nassif précise les termes du contrat d'édition signé avec Erès pour la publication des Actes du Congrès de Montpellier dont le tirage prévu est de 1.000 exemplaires.

Il conclut que si les ventes d'ici le 30 juin sont égales ou inférieures à 250 exemplaires, le déficit de 19.673 F sera à partager avec l'éditeur.

Nicole Pépin suggère d'insérer, dans le prochain Couiier, des bulletins de souscription et de parler de la parution prochaine de ces Actes à l'Interassociatif.

Patrick Salvain souligne les occasions privilégiées de ventes que constituent les Congrès.

Jacques Massif insiste sur l'importance du Courrier dans sa double fonction d'information et d'échange. Importance croissante qui rend nécessaire l'acquisition d'un matériel d'impression et de mise en forme performant. L'information est souhaitée aussi exacte et à jour que possible.

Le Courrier est un lieu d'échange qui prend en compte questions et réponses de ceux à qui ce Courrier est adressé.

Pierre Eyguesier est remercié pour la qualité de sa prestation.

Pierre Eyquesier
maintenant".

propose de

l'appeler désormais "Et

Monique Besse suggère que le Courrier soit présenté, par souci d'ouverture et de clarté, sous une forme unique, qu'il soit destiné aux Membres des C.C.A.F. ou aux Correspondants.

Cette proposition est adoptée par l'Assemblée.

Philippe Gamier remarque la singularité des C.C.A.F. dans le cadre Interassociatif, en ce qui concerne la passe, ce qui nous conduit à prévoir de nouvelles structures de jurys et des modes différents de transmission. A travailler...

A propos du Jury de la Passe, le deuxième alinéa de l'Article 7 est modifié dans son deuxième alinéa : "Sept membres sont élus par l'assemblée générale (plus deux suppléants)".

Rédaction de D. Grimault, pour ce qui relevait de sa compétence,
et de Cécile Cochart et Jean Princé.